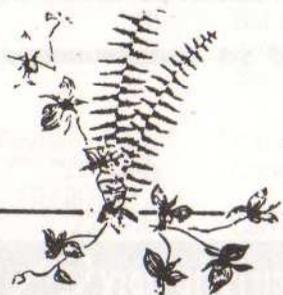




**BPS. Pour  
ceux qui sourient  
à l'avenir.**



BANQUE POPULAIRE SUISSE



*Dany-Fleurs*

Rte de Vevey - 1618 CHATEL ST DENIS  
TEL. 021 - 948 81 68

Des fleurs, même le dimanche  
ouvert de 9 h.30 à 12 h.

**RÉNOVER TRANSFORMER**

COMBIEN  
ÇA COÛTE?



**Votre partenaire  
pour:**

- matériaux de construction
- appareils sanitaires
- aménagements extérieurs
- carrelages
- bois

home  
sweet  
home

**GETAZ  
ROMANG**

LEADER DE L'ÉQUIPEMENT POUR L'HABITAT

1618 Châtel-St-Denis  
Expositions à St-Légier et Bussigny  
(du lundi au vendredi)

# L'ÉCHO des hauts

LE MAGAZINE DU GPC  
Châtel-St-Denis/Les Paccots

Groupement des Propriétaires de Chalets

No 9 Décembre 1992

**REALISATION:**

Publicité

Jean-Marie Berthoud  
Jean-Jacques Giesser

Rédaction

Pierre Baatard  
Jean-Jacques Giesser

Service renseignements

Elisa Klink

Comptabilité

Xavier Quartenoud

Adjoint

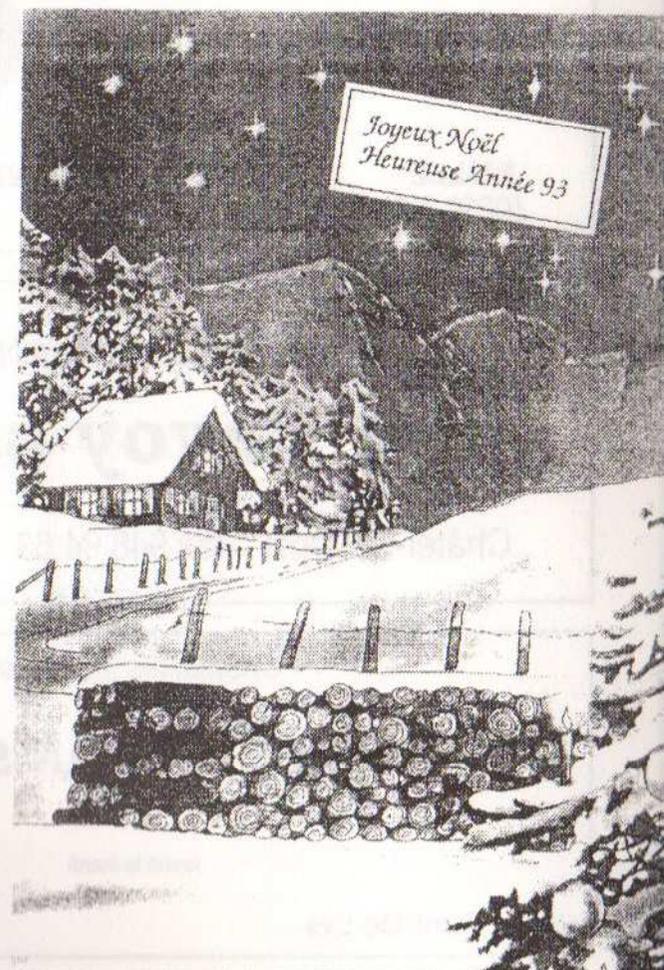
Rémy Gilliéron

Banque:

Banque Populaire Suisse  
Châtel-St-Denis  
Compte: 31-000.130.8  
CCP BPS 17-987-2

Editeur: GPC

Case 167-1619 Les Paccots





**a.marilley** sa

Un magasin moderne  
tout près de chez vous

téléphone 021 948 70 16  
CHÂTEL-ST-DENIS

REUSSIR ENSEMBLE



Union de  
Banques Suisses

**BULLE**  
(029) 3 85 11

**CHÂTEL-ST-DENIS**  
(021) 948 71 51

**BROC**  
(029) 6 12 22

Garage Carrosserie des Narcisses



**Savoy sa**



Châtel-St-Denis fax 948 94 63 tél. 948 72 55

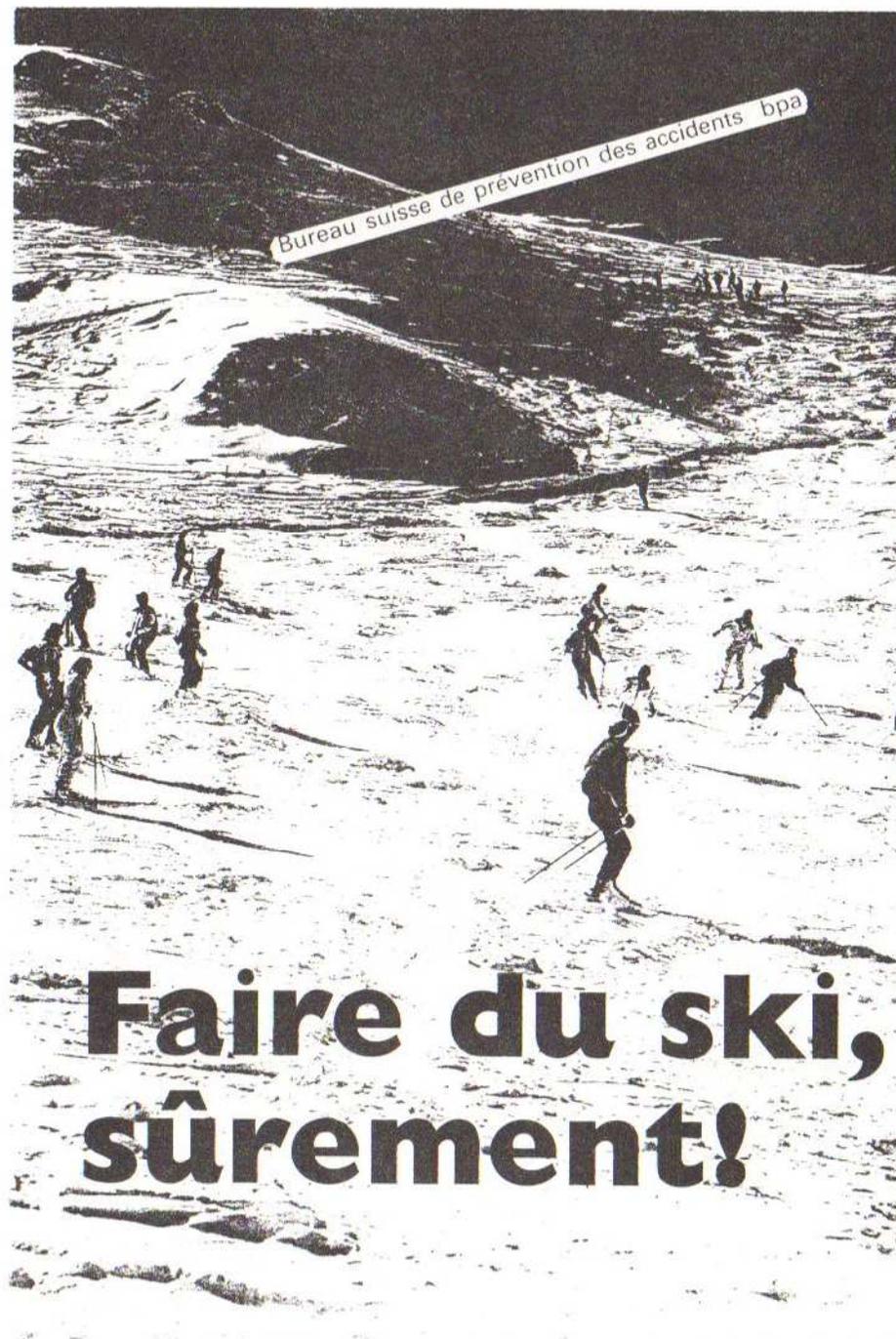
*Spécialités italiennes*

**PIZZERIA GRAN SASSO**

fermé le mardi

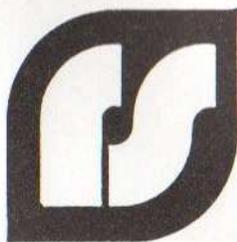
Hôtel Dent-De-Lys

Tél. 948 70 93



raoul sports  
les paccots

Tél. (021) 948 7886

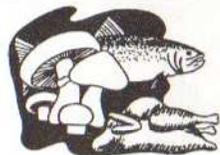
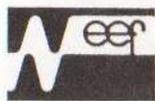


Ouvert tous les jours de novembre à avril

OPTIQUE  
**Morand**

1618 CHÂTEL-ST-DENIS - La Place  
Tél. 021/948 75 32

entreprises électriques  
fribourgeoises



Fourniture de  
bois de cheminée  
Transport avec Unimog  
Abattage d'arbres

**Auberge du Lac des Joncs**

Ouvert toute l'année - Cuisine soignée - Altitude 1300 m.

Famille François Genoud - 1619 Les Paccots - Tél. 021/948 71 23

## Quelques conseils des médecins de Rega à l'intention des amateurs de sport d'hiver



Tous les amateurs de ski et de snow-board se réjouissent de dévaler les pistes préparées à leur intention. Malheureusement toute bonne chose à ses mauvais côtés. Chaque année, des milliers de sportifs sont accidentés, certains très grièvement. La Garde Aérienne Suisse de Sauvetage secoure chaque hiver environ un millier de skieurs blessés. Beaucoup de ces accidents pourraient être évités en respectant quelques règles de comportement:

- Toute personne désirant pratiquer le ski devrait être en bonne forme. De nombreuses sociétés proposent en automne des cours de préparation au ski. Mais un léger entraînement tout au long de l'année est encore préférable.
- Avant d'entreprendre la première descente, faites contrôler votre équipement, surtout les fixations. Un test qu'il vaut mieux confier à un spécialiste. Il règle les fixations en fonction du poids et des capacités du skieur.
- N'hésitez pas avant le départ à faire quelques mouvements pour assouplir vos muscles et vos articulations. Vous éviterez ainsi bien des problèmes.
- Sur les pistes, respectez les règles édictées par la Fédération Internationale de Ski (FIS) qui sont en général bien en vue dans toutes les stations, au départ des remontées mécaniques et dans les restaurants.

Par ailleurs, aujourd'hui beaucoup de personnes souffrent d'un stress accumulé au travail et d'agressions mal contenues qui doivent s'exprimer de temps à autre. Les pistes de ski comme la route sont des endroits mal choisis pour cela.

Dans cet esprit, le service médical de Rega vous souhaite beaucoup de plaisir sur les pistes!

### Même sur les pistes blanches, 0,0 pour mille

Dans le ski aussi, c'est souvent d'une fraction de seconde que dépend la collision avec un autre skieur ou la présence d'esprit qui permet de l'éviter.

Sur la piste comme sur la route, il faut sans cesse être capable de réagir vite. L'Institut suisse de prophylaxie de l'alcoolisme conseille donc, sur les pistes de ski aussi, de s'en tenir à la devise: Boire ou conduire, il faut choisir!

Même en petite quantité, l'alcool peut avoir une influence négative. Dès le premier verre, le temps de réaction augmente, la concentration diminue, on court le risque de prendre une seconde trop tard la décision qui permettra d'éviter l'accident.

L'alcool est également un très mauvais moyen de se protéger du froid. Certes, il provoque provisoirement une agréable sensation de chaleur sur la peau. En fait, il accélère le refroidissement du corps parce que les vaisseaux sanguins de l'épiderme s'élargissent, permettant ainsi à la chaleur de s'échapper plus facilement.



## Règles de conduite de la FIS

La Fédération Internationale de Ski (FIS) a émis les dix règles de conduite suivantes pour les skieurs et tous les autres usagers des descentes. En bref, elles ont la teneur suivante:

### Règle fondamentale:

1. Ne pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice

### Règles de circulation:

2. Adapter son comportement et sa vitesse à ses capacités et aux conditions
3. Respecter le skieur aval
4. Dépasser à une distance appropriée
5. S'engager après un examen de l'amont

### Stationnement/montée:

6. Stationner au bord de la piste ou à des endroits avec visibilité
7. Monter et descendre uniquement au bord de la piste

### Signaux:

8. Respecter le balisage et la signalisation

### En cas d'accident:

9. Prêter secours, avertir le service de sauvetage
10. Parties impliquées dans un accident ou témoins: faire connaître son identité



CHAMPIONNAT SUISSE O.J. 1993  
Les Paccots - les 26-27-28 février



Dans plus de deux mois aux Paccots

Einsiedeln, juin 1991, la Fédération suisse de ski (FSS) délègue l'organisation des championnats suisses OJ II au Ski-Club de Châtel. Depuis, les 240 membres du club se mobilisent. L'entraîneur en chef de l'Association romande de ski (ARS), Louis Monney, assume la présidence de l'organisation. Les 26, 27, 28 février, 120 jeunes des années 1977 - 1978 et 1979 sont attendus sur la piste de la Cierne pour le slalom, le géant et le super "G". Parmi eux se trouvent déjà les futurs membres des cadres A et B de l'équipe suisse.

Le Ski-Club de Châtel sera prêt le jour "J". Un budget d'environ 70 000 francs couvrira la manifestation. Et pour couvrir ce budget, la campagne de recherche de sponsors commence à porter ses fruits. A noter que la commune de Châtel a apporté son aide tant financière que logistique. Durant l'entre-saison, le comité d'organisation a effectué ses emplettes dans le supermarché des JO d'Alberville. Filets, piquets articulés et autres accessoires ont été achetés à bas prix. Nous avons fait d'excellentes affaires, lance un Louis Monney tout sourire.

### Le tracé est défini

Toutes les épreuves se courront sur la piste de la Cierne. La piste a nécessité l'abattage de quelques arbres, effectué avec l'accord du propriétaire de la zone. Tandis que les arrivées du slalom et du géant sont fixées à la hauteur du départ du remonte-pente de la piste, celle du super "G" est ramenée à quelques mètres de la route qui monte à la station. Mais si la neige venait à manquer, la banderole d'arrivée se planterait en amont, indique le jeune président d'organisation (25 ans).

Faute de lits dans la station ou à Châtel, tous les skieurs logeront à l'Hôtel du Parc au Mont-Pèlerin. Par contre, les officiels, les accompagnants et les journalistes, eux, auront une chambre dans l'un des hôtels de la localité. Cette manifestation sera d'une ampleur considérable pour le ski-club qui, selon son président M. René Berthoud, n'a été organisée que deux fois dans le canton: en 1973 à la Chia et en 1987 à Bellegarde.



## Monte-pente de Corbetta S.A. Châtel-St-Denis

Heures d'ouverture: de 9 h. à 16 h. 45

Tarifs	Adultes	Militaires Enfants jusqu'à 16 ans
<b>Abonnements à cases 1 montée</b>	Corbetta, Pralet, Cierne, Les Véroilly Borbuintze, Cagne Les Joncs et le Véroilly-junior La Saira	3 cases 2 cases 1 case gratuit
	A. 15 cases A. 30 cases A. 60 cases	3 cases 2 cases 1 case
<b>Cartes journalières</b>		Fr. 18.- 10.- Fr. 30.- 18.- Fr. 49.- 29.-
<b>Cartes journalières Ecoles</b>		Fr. 25.- 17.-
<b>Cartes semi-journalières</b>		Fr. 18.- 12.-
<b>Cartes semi-journalières Ecoles</b>		Fr. 6.-
Cartes semi-journalières valables le matin de 9.00 h à 13.00 h, l'après-midi de 11.30 h à 16.30 h.		
<b>Abonnements forfaitaires pour une durée consécutive, valables sur toutes les installations (avec photo obligatoire)</b>		
	de 4 à 6 jours, par jour dès 7 jours et plus, par jour	Fr. 19.- Fr. 16.-
<b>Enfants</b>	dès 4 jours, par jour	Fr. 13.-
<b>Abonnement de saison</b>	avec photo obligatoire (arrangements pour familles)	Fr. 350.- 200.-

Etudiants, apprentis jusqu'à 20 ans et AVS:  
tarif enfants sur présentation d'une légitimation.

### Téléski de Rathvel

	Adultes	Enfants
Cartes journalières	Fr. 20.-	13.-
Cartes semi-journalières	Fr. 15.-	10.-
Abonnements à 45 cases	Fr. 32.-	20.-
Abonnements de saison	Fr. 250.-	140.-

Renseignements complémentaires: Alexis Tâche, 1617 Remaufens,  
tél. (021) 948 77 03.

## Les Paccots rêvent de 40 millions...

*Vous avez été plusieurs à être induits en erreur par la manchette du quotidien "La Liberté" du 4 décembre. L'affiche, imprimée tout spécialement pour les lecteurs du sud du canton, titrait, je cite : Tourisme, Les Paccots rêvent de 40 millions ! En fait ce type d'information détournée de son sens ne vise qu'un seul but : celui de vous faire précipiter sur le premier kiosque venu. Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas répondu à cette visée, voilà de quoi il s'agit. L'Association fribourgeoise des remontées mécaniques (AFERM), dont fait partie le Monte-pente Corbetta SA, a tenu son assemblée générale le 2 décembre, précisément aux Paccots. Là, afin de renouveler ou de modifier une partie des remontées mécaniques des stations cantonales et d'envisager le futur, l'association a décidé l'investissement de 40 millions de francs. Cependant, comme le précisait encore le président du Monte-pente Corbetta SA, M. Alexandre Pilloud, ces 40 millions ne concernent pas la station des Paccots. Reste que trois millions ont été prévus pour un éventuel centre nordique cantonal au Niremout, information que nous vous présenterons lorsque nous aurons plus de détails. Par conséquent, l'AFERM rêve bien de 40 millions de francs, mais pas les Paccots. La station, elle, rêve aussi, mais de 40 millions de flocons de neige et non pas de francs...*

Pierre Jaquier

## Ecole suisse de ski

INSCRIPTIONS: chez Raoul Sports S.A.

### PROGRAMME:

- Cours N° 1:** COURS FAMILLES: chaque jour du 26 décembre 1992 au 9 janvier 1993; cours en classe de 10 h. à 12 h., classes enfants et adultes.
- Cours N° 2:** COURS DE NOEL: pour enfants en âge de scolarité;  
2A: 4 après-midi, 28, 29, 30 et 31 décembre 1992;  
2B: 5 après-midi, 4, 5, 6, 7 et 8 janvier 1993.
- Cours N° 3:** COURS 4 SAMEDIS: de 14 h. à 16 h., tous les samedis dès le 9 janvier 1993, classes enfants et adultes.
- Cours N° 4:** COURS 4 DIMANCHES: de 14 h. à 16 h., tous les dimanches dès le 10 janvier 1993, classes enfants et adultes.
- Cours N° 5:** COURS 4 MERCREDIS: pour enfants en âge de scolarité de 14 h. à 16 h.; 4 mercredis après-midi consécutifs dès le 13 janvier 1993.
- Cours N° 6:** COURS FAMILLES: dès le 8 février 1993, de 10 h. à 12 h., classes enfants et adultes.
- Cours N° 7:** COURS RELACHES: pour enfants en âge de scolarité, 5 après-midi, les 22, 23, 24, 25 et 26 février 1993, de 14 h. à 16 h.

A 4 km de la sortie  
de l'autoroute



Les Paccots  
« c'est sympa »

- 9 téléskis
- Piste de fond
- Ecole suisse de ski
- Jardin de neige
- Forfait ski-hôtel

Bulletin d'enneigement: (021) 948 90 90

Société de développement Châtel-Saint-Denis  
Office du Tourisme – Les Paccots  
Tél. (021) 948 84 56

Pour vos réfections,  
transformations et agrandissements!

Une bonne adresse :

**MENUISERIE M + F**

**Norbert Berthoud**

Echafaudage  
Sablage  
Isolation  
Couverture ETERNIT

Route de Vevey 17  
1618 Châtel-St-Denis  
Tél. 021/ 948 76 78  
Fax 021/ 948 07 60



## Les crèches de NOËL

Les premières neiges, précoces cette année, l'entrée dans le temps de l'Avent, nous annoncent le dernier mois de l'année avec la fête de Noël qui l'illumine. Très tôt, les chrétiens ont célébré la Nativité du Christ et sous de multiples formes, à commencer par les pèlerinages à Bethléem, dans la grotte supposée être le lieu de la naissance; bientôt en pays chrétien, on installa des grottes de Bethléem où les images, peintures et figurines de l'Enfant Jésus couché représentaient la scène.

Au X<sup>Ve</sup> siècle, apparaissent en Italie les crèches permanentes dans des églises et certaines existent encore. Les crèches temporaires à leur tour se multiplièrent dans certaines régions qui se spécialisèrent dans la confection de leurs personnages, par exemple les santons de Provence. A une époque où la majorité des chrétiens ne savait pas lire, il fallait visualiser l'enseignement de l'Évangile.

Mais pourquoi un boeuf et un âne auprès de Jésus dans la crèche dont la présence n'est évoquée dans aucun des récits évangéliques de l'enfance de Matthieu et Luc ?

Dans un des évangiles apocryphes, - c'est-à-dire non reconnus par l'Église comme source authentique de la foi - l'évangile du Pseudo-Matthieu du VI<sup>e</sup> siècle, on lit le texte suivant :

" Le troisième jour après la naissance du Seigneur, Marie sortit de la grotte, entra dans une étable et le boeuf et l'âne l'adorèrent. Ainsi fut accompli ce qui avait été dit par le prophète Isaïe: " le boeuf a connu son maître et l'âne la crèche de son Maître". Ces animaux donc avaient l'Enfant entre eux et l'adoraient sans cesse".

Les évangiles apocryphes ont eu une grande influence sur l'imagination populaire; ils ont fourni plusieurs thèmes traditionnels que l'Église a respectés lorsqu'ils n'étaient pas contraires à la foi et pouvaient avoir valeur de symbole en harmonie avec l'enseignement biblique.

Toute la création tend vers Jésus qui récapitule l'univers.

Georges Rossetti



Jean-Bernard Chaperon  
Peinture - Papiers peints  
Rustique - Façades et chalets

Téléphone (021) 948 85 50 1619 Les Paccots

**VICTOR PILLOUD S.A.**



construction  
maçonnerie-béton  
1618 CHATEL-ST-DENIS  
tél. 021 948.73.90



**GARAGE J.-M. BERTHOUD S.A.**

Agences DAF-TRUCKS - IVECO  
Vente neuf ou occasion  
Service diesel - Auto électricité



Dépannage véhicules  
utilitaires 24 h. / 24 h.



Service officiel

Tél. (021) 948 70 17

Natel 077 / 21 90 17

Fax 948 88 52

Le Bourg 100 - 1618 Châtel-St-Denis



**GÉRANCE & CONSULTING  
ROBERT GEORGES**

Dipl. ès sc. éc. et comm.  
Membre du GPC

- Traductions: français, allemand, anglais
- Gérance de chalets, appartements, immeubles
- Surveillances; conseils et organisation de PME

Tél. 021/948 77 36

Chalet Fanny - CH-1619 Les Paccots



54 EME ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MAI 1992 AU CHALET DES PUEYS

SECTION DENT-DE-LYS, DU CLUB ALPIN

1. L'assemblée régulièrement convoquée est ouverte par le président M. J.-J. GIESSER, avec un quart d'heure fribourgeois de retard, c'est-à-dire 17 h. 15.

Après les souhaits de bienvenues aux invités et aux membres, il remercie tout le monde qui a bravé la montée au Chalet des Pueys

Les invités qui nous ont honorés de leur présence sont:

- Mme Rose-Marie DUCROT, Présidente du Grand Conseil fribourgeois et Syndic.
- Monsieur Alexandre PILLOUD, Vice-Syndic
- Monsieur Oscar GENOUD, Président de la société de Développement
- Madame Yvonne CHARRIERE, journaliste
- Monsieur Jean-Michel COLLIARD, journaliste

Les personnalités invitées et membres excusés, selon liste annexée.

L'ordre du jour proposé est accepté sans modification.

2. Deux scrutateurs sont nommés par le président:

- Monsieur Marcel REGAMEY
- Monsieur André JATON

53 membres sont présents

+ 9 procurations

+ 5 invités

67 personnes ont assistées à l'assemblée

Une double expérience pour votre sécurité



☎ 029

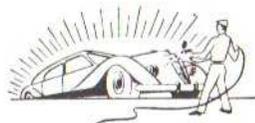
2 73 47



Dépôt régional : Alexandre PILLOUD  
Châtel-St-Denis 021/948.88.72

## Carrosserie de Châtel

TOUS LES TRAVAUX  
TOLERIE  
PEINTURE AU FOUR  
ACHAT ET VENTE DE VOITURES



**A. GUARDADO**  
1618 Châtel-St-Denis

☎ privé: (021) 9488521  
atelier: 9488134



MAÇONNERIE  
CARRELAGES  
CHEMINÉES

Jean-François Maillard

FAX 021/948 77 42 1618 CHÂTEL-ST-DENIS - ☎ 021/948 84 07



Les Paccots ☎ (021) 948 80 80

## Spécialités du chalet

- Soupe de chalet
- Macaroni à la crème
- Raclette

**NOUVEAU**  
Macaroni 5 céréales à la crème  
et bolets

### 3. Procès-verbal

Le P.V. de l'assemblée générale du 25 mai 1991 que chacun a pu lire individuellement dans magazine "L'Echo-des-Hauts" no. 6 du mois de novembre 1991, est admis sans aucune modification par l'assemblée. Avec les remerciements du président à votre serviteur.

### 4. Mutations

#### A. Décès

Plusieurs membres nous ont quittés pour l'éternité.

Ce sont: Monsieur Gaston COLLIARD  
Monsieur ROTH  
Madame et Monsieur SPRING, membre fondateur de  
notre groupement.

Le président demande un instant de recueillement pour honorer la mémoire de ces membres défunts.

#### B. Démission

Madame BLOCH nous fait parvenir sa démission après la vente de son chalet. Nous garderons un bon souvenir de ce membre.

#### C. Admissions

C'est avec un réel plaisir que nous enregistrons 13 demandes d'adhésions à notre groupement. Ce sont:

Mlle Arlette ARDIN	Chalet "Liberty"
M. Roland BOSSON	Chalet "Le Brian"
M. Francis BLOCH	Chalet "Le Chevalier"
M. André BURNAND	Chalet "Tanière"
Mme et M. Louis et Marcelle BUSSARD	Chalet "La Cierne"
M. Jean-Victor CARRARD	Chalet "Teysachaux"
Mme M.-Thérèse CHERBUIN	Chalet "Les 3 Sapins"
M. Erwin MANINI	Paccots-centre
M. José MARTINI	Chalet "Chante-Bise"
M. Georges MOSER	Chalet "Le Radzy"
M. Henri ROSSET	Chalet "La Borbuintze"
M. Antoine SIBOLD	Chalet "La Bria"
M. Walter ZURRER	Chalet "L'Ilot"

Tous ces nouveaux membres ont été acclamés par l'assemblée.

## 5. Rapport du Président

Dans ce rapport très fouillé, notre ami J.-J. GIESSER nous retrace les 4 séances de comité, qui nous permettent de suivre assez près l'actualité.

Dans ces réunions, nous avons pu résoudre les problèmes: de vidange des fosses septiques, du ramonage, du ramassage des objets encombrants, la signalisation routière, etc. Nous avons aussi évoqués les abris GFM, les abris pour containers à ordures, les places de jeux et de distractions pour les jeunes. Nous suivons aussi les mises à l'enquête, plan d'aménagement de Paccots 2000, etc.

Les relations avec l'Eglise réformée de Romont, ne se sont toujours pas améliorées; la correspondance reste sans réponse.

Le magazine "L'Echo-des-Hauts" étant grandement apprécié, la parution continuera comme l'année dernière. Le président profite de remercier les annonceurs, les personnes qui nous ont aidés à réaliser ces numéros, et toutes celles qui soutiennent nos annonceurs. Une édition spéciale sera éditée avec la société de développement et consacrée uniquement à la liste des propriétaires de chalets et appartements avec répertoire et plans.

Le président nous signale que le groupement a aussi participé pour un montant de Frs. 500.--, à l'illumination du centre des Paccots pendant les fêtes de Noël et de Nouvel-An. Coût total Frs 5'000.-- + Frs. 2'500.--, pour l'installation. Ces frais étant partagés par la Commune, la Société de développement et ces commerçants.

Une demande à la Commune a été faite pour obtenir l'autorisation et le financement d'un panneau d'une valeur de Frs. 1'600.--, payé à 50 % entre la commune et notre groupement. Le texte serait: "Bienvenue aux Paccots, Station de villégiature, Merci de limiter votre vitesse et de respecter l'environnement."

Notre ami J.-J. GIESSER relève les bonnes relations que nous avons avec les différentes autorités religieuses et civiles, les services cantonaux et communaux, ainsi que les sociétés de la région.

Votre comité a représenté le groupement dans les sociétés qui intéressent la station, ainsi que dans les manifestations où nous avons été invités.

En terminant son rapport, le président remercie encore le comité pour le bon travail accompli dans un esprit de franche camaraderie.

Ce rapport a été acclamé par toute l'assemblée, qui l'accepte et remercie vivement le président, qui se dévoue pour mener à bien notre groupement tout au long de l'année. Il ne se lasse pas d'innover ou d'améliorer la qualité de vie des membres dans la station des Paccots pour le bonheur de tous.

## 6. Rapport du caissier

Bénéfice de l'exercice	Frs. 6'939,30
Bilan au 31.12.91	Frs. 30'130,75

Notre trésorier, M. Monod se fait un plaisir de nous communiquer des comptes en bonne santé, qui font apparaître un bénéfice appréciable, ainsi qu'une augmentation de fortune.

Cotisations payées par 252 membres	Frs. 5'690.--
------------------------------------	---------------

## 7. Rapport des vérificateurs

Le président donne la parole aux vérificateurs, Mme RENAUD et M. Norbert BERTHOUD, qui déclarent: les comptes ont été vérifiés avec les pièces justificatives et reconnus exacts. Ils proposent d'en donner décharge au caissier, tout en le remerciant pour la précision des écritures ainsi que pour le travail accompli.

8. Notre président Jean-Jacques GIESSER soumet ces rapports à l'assemblée qui les acceptent à l'unanimité et par acclamation.

## 9. Cotisations

Le caissier propose le statu-quo étant donné le résultat favorable du dernier exercice.

## 9 bis

Le président informe l'assemblée que nous avons la possibilité d'obtenir le remboursement des parts lors des réparations et transformations de la Chapelle des Paccots. Le comité par la voix de son président, propose à l'assemblée de faire don de ces parts à la Chapelle des Paccots. L'assemblée approuve cette proposition.

Pour les jeunes et les moins jeunes, le comité propose l'achat d'une table de ping-pong en béton qui serait remise au Tennis-Club des Paccots. L'assemblée accepte sans opposition.

## 10. Nomination du comité

M. GIESSER soumet à l'assemblée la candidature de M. Rémy GILLIERON, comme nouveau membre du comité. Il est élu par acclamation. Quant aux membres actuels du comité, ils sont élus en bloc par l'assemblée.

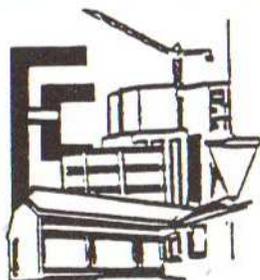
Cependant, M. GIESSER nous met en garde et rappelle que le président doit être élu par l'assemblée conformément au règlement. Ce qui est fait aussitôt par acclamation.

## Nomination des vérificateurs

M. Norbert BERTHOUD comme 1er vérificateur

M. Michel PILLOUD comme 2ème vérificateur

Une proposition de M. André JATON comme suppléant, il est acclamé par toute l'assistance et avec nos remerciements.



**François CHILLIER**

Entreprise générale de maçonnerie  
Carrelage et revêtements

**CHÂTEL-ST-DENIS**

Fax : 948.96.95

Bureau: 021/948.74.12

Dépôt La Péralla: 021/948.82.88

## SERVICE CHALETS

location de chalets et  
appartements de vacances  
tél. 021/948.76.37

**1618 CHATEL-ST-DENIS**

**Mobilière Suisse...**  
notre manière  
de régler les sinistres  
a fait notre  
réputation

  
**Mobilière Suisse**  
Société d'assurances  
...l'assurance d'être bien assuré

Charles Chaperon, agent local, Les Paccots  
Pascal Geinoz, conseiller, Châtel-St-Denis  
Gérard Ecoffey, agent général, Bulle

## Super Marché

**Michel Colliard**

Fruits - Vins - Boissons

**Les Paccots**

Tél. 948 76 15 (ouvert le dimanche)

**Châtel-St-Denis**

Tél. 948 70 91

### 11. Exposé des représentants de la commune sur les objectifs du développement de la station, plan d'aménagement et "PACCOTS 2000"

M. GIESSER a l'honneur de donner la parole à Mme R.-M. DUCROT, Présidente du Grand Conseil fribourgeois et Syndic.

Après nous avoir apporté le salut des autorités et nous remercier de l'invitation, Mme DUCROT nous présente M. ROSSIER, Urbaniste, qui nous orientera sur les études en cours ainsi que M. J.-Marc RUFFIEUX, Ingénieur de la commune.

Dans son exposé, Mme le Syndic, nous apprend que la station des Paccots est habitée à l'année par 125 ménages, avec une majorité de jeunes couples, qui s'y sont fixés. Il est souhaitable que d'autres familles viennent encore s'établir. L'attraction des Paccots est telle qu'en 1991, on recense 284 résidents annuels.

Prochainement, l'indice des constructions sera amélioré.

Par contre, la région de la Frasse reste dans un état stationnaire.

Il est à noter que l'hébergement dans la station reste assez faible, alors que le camping est très occupé et fonctionne très bien.

La société des Monte-Pentes Corbetta SA a fait un très gros effort ces dernières années, pour améliorer ses prestations, plus particulièrement sa capacité horaire qui est de 6'000 personnes à l'heure. Actuellement, le tracé du tronçon de la piste B, des Vérollys aux Paccots est à l'étude.

Une question est posée par Mme GILLIERON concernant l'éclairage de la route des Rosalys. Mme DUCROT répond qu'un projet est à l'étude actuellement.

Mme le Syndic donne la parole à M. ROSSIER, pour nous faire un exposé sur l'étude d'urbanisme de la région, tout en apportant des éléments nouveaux et dynamiques.

Première conclusion: Les Paccots ont une dynamique propre pendant l'hiver, mais qui diminue fortement pendant la saison d'été. Afin d'accroître cette dynamique pendant l'été, un crédit d'études a été alloué pour un concours d'idées et d'études. Chaque concurrent avait le loisir de rêver, de trouver des idées inédites sur les 20 prochaines années.

Dans ce rapport, il ressort qu'une certaine activité annuelle devrait être trouvée, afin d'occuper les estivants et les vacanciers, surtout pendant l'été et permettre d'agréables distractions

**POSTE DES PACCOTS** Nouvel horaire d'ouverture  
Dès le 1er juillet 1992

lundi-vendredi 8h.-9h.30 + 11h.-12h.+ 14h.30-18h.  
samedi 8h.-9h.30

De ces études, un premier projet fait état d'un parking à l'entrée des Paccots, ce qui permettrait de diminuer la circulation dans le centre pour les personnes en visite. Alors qu'un deuxième parking à l'autre bout de la station compléterait la capacité de stationnement des véhicules.

#### deuxième projet

La construction d'un hôtel 4 étoiles en amont de la route principal. Ce deuxième projet devrait aussi puiser quelques idées du premier. Cet ensemble permettrait de garder le caractère bucolique, propre à la station des Paccots.

Ferait aussi parti de ce concept, la possibilité de tourisme pédestre s'étendant jusqu'au Moléson, quoique la région est assez vaste pour beaucoup de randonnées.

M. GIESSER remercie M. ROSSIER, Urbaniste pour son exposé très fouillé et très intéressant pour nos membres qui ont investi dans la région.

Mme BUCHS membre du G.P.C. demande une explication concernant les différentes zones? Quelques questions sont aussi posées concernant l'aménagement. Notre président répond que si ces questions sont pertinentes, il faudrait plus que la soirée pour en discuter.

Mme CREMONA se préoccupe de la trop grande charge de la route traversant Les Paccots.

La parole est donnée à M. J.-Marc RUFFIEUX qui répond: qu'effectivement des études et comptages ont été faits. Cependant, actuellement, la route supporte d'être encore beaucoup plus chargée.

M. GAMBONI fait la demande à Mme le Syndic de pouvoir être renseigné quand l'étude d'aménagement sera terminée.

Mme RENAUD dit sa satisfaction et appuie les projets, trouve qu'il faudrait accélérer les choses pour les loisirs des jeunes, qui se plaignent du manque de distractions l'été.

M. Roger DISERENS nous donne l'explication concernant la route principal qu'il dénomme la route des 4 syndic. (route qui a été faite par tronçons, mais jamais avec le même syndic)

M. Oscar GENOUD, président de la société de développement, nous fait part du plaisir qu'il a eu d'assister à notre assemblée, et se dit satisfait de voir que beaucoup de monde s'intéresse à l'avenir des Paccots.

**FAVORISEZ NOS ANNONCEURS !**

La parole est demandée par M. Rémy GILLIERON pour remercier l'assemblée de la confiance qu'elle a eue à son égard, ainsi que le comité et son dynamique président.

L'assemblée est levée à 18h.35 par M.J.-J. GIESSER, qui nous invite à l'apéro; gracieusement offert par M. Xavier Quartenoud, Fondé de pouvoir ainsi que la B.P.S. de Châtel-St.-Denis. Encore une fois, nos vifs remerciements pour leur geste gracieux que nous avons apprécié.

Si l'assemblée était terminée, la soirée ne faisait que commencer.

Le comité a le plaisir, de servir une nouvelle fois la raclette, à tous les membres et amis, dans la fraternité, et pouvoir partager le verre de l'amitié.

Avant de terminer, nous remercions encore nos amis du Club Alpin, d'avoir pu nous recevoir dans ce magnifique chalet des Pueys.

Le Secrétaire

**A. Rosselet S.A.**  
**Châtel-St-Denis**

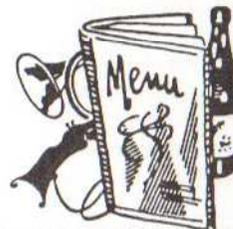


Installation de chauffage  
Tubage de cheminées  
Sanitaire et ventilation  
Appareils électro-ménagers

021/948 76 05



**Hôtel-Restaurant CORBETTA**



Famille Yves Gillet-Terreux, propr.

☎ 021/948 71 20

1619 LES PACCOTS

Cuisine bourgeoise — Vins de choix

Salles pour banquets — dortoirs équipés



Régie Châtel ouvre une nouvelle agence aux Paccots

## Surtout développer les locations-vacances



Cette nouvelle agence sera l'un des maillons du développement du tourisme régional.

Côté tourisme, ça bouge aux Paccots ! En effet, depuis le 1er novembre, une nouvelle agence a été installée par la Régie Châtel à Paccots-Centre. Son administrateur, M. Gérard Vauthey, entend développer le créneau des locations de vacances, comprenez les locations de séjours à la semaine, à la quinzaine, au mois et pourquoi pas à la saison. Un tel développement nécessitait une antenne sur place, dans la station. Son objectif principal : amener encore plus de vacanciers et d'hôtes aux Paccots. Pour ce faire, l'agence tentera de vendre les charmes de la station en Suisse et à l'étranger. Déjà, elle s'est inscrite auprès de ceux que l'on appelle les "Tours operators", c'est-à-dire les organi-

sateurs de voyages. Mais pour une telle location, le plus important reste l'offre sur place. *Je suis en contact avec les propriétaires qui désirent louer leur chalet et se libérer de la location*, indique M. Vauthey. Car dans l'état actuel, il n'existe à vrai dire pas de service de location. Il existe bien sûr une liste des propriétaires, mais trouver un chalet ou un appartement peut devenir pour le touriste un douloureux parcours téléphonique. Du côté de l'Office du tourisme, on accueille à bras ouverts cette nouvelle agence. *Cette implantation est vraiment excellente pour nous, nous a-t-on notamment déclaré.* Cette nouvelle agence est placée sous la responsabilité de Mlle Sylvie Colliard. (photo).

REGIE CHÂTEL SA  
Châtel - St-Denis 021-948 84 84

### LOCATION

Appartements  
et chalets  
pour vacances  
et à l'année

### ADMINISTRATION

de copropriété

### VENTE-EXPERTISE

de biens immobiliers

Paccots-Centre  
1619 LES PACCOTS  
TÉL. 021/948 89 89  
FAX 021/948 93 89

\*\*\*\*\*

## RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL ERMITAGE AUX PACCOTS

Snack rapide pour les skieurs  
Service à table  
Self ou à l'emporter  
Cartes des mets - Buffet à gogo

CHAMBRES TOUT CONFORT

BISTROT - BAR - BILLARD

Ouverture tous les jours dès 7 h 30

Parking - Tél. 021/948 75 41

\*\*\*\*\*

Trouvez-vous les 8 différences ?



## Gare à la Mérule!

«... Depuis une quinzaine d'années, nous sommes appelés régulièrement à identifier les causes de pourriture des bois de construction, bien souvent dues, hélas, à la terrible Mérule domestique, ou Champignon des maisons. Chaque fois, nous avons été frappés de l'ignorance presque complète de la population face à ce fléau, dont l'occurrence est plus fréquente qu'on ne pense, et dont les dégâts considérables et spectaculaires nécessitent de coûteuses interventions...»

La lettre dont est tiré cet extrait nous a été adressée par le professeur **Michel Aragno** du Laboratoire de microbiologie de l'Université de Neuchâtel. Il estime qu'«une bonne connaissance des symptômes du champignon et de son mode de développement peuvent aider les propriétaires à intervenir précocement contre cet «incendie mycélien» et à en prévenir l'occurrence par des mesures appropriées».

Alerté par ses affirmations, nous avons voulu en savoir plus...

### Les symptômes

La Mérule pleureuse (*Serpula* ou *Merulius lacrymans*) est le plus redoutable des champignons qui parasitent les bois de construction. On la rencontre généralement dans des anciens bâtiments rénovés de façon approximative. Elle apparaît et se développe lorsque l'état physique d'une construction est mauvais, dans les endroits humides et mal ventilés: planchers de sous-sols non excavés, plafonds de caves, poutraison en contact avec un sol ou une maçonnerie humides.

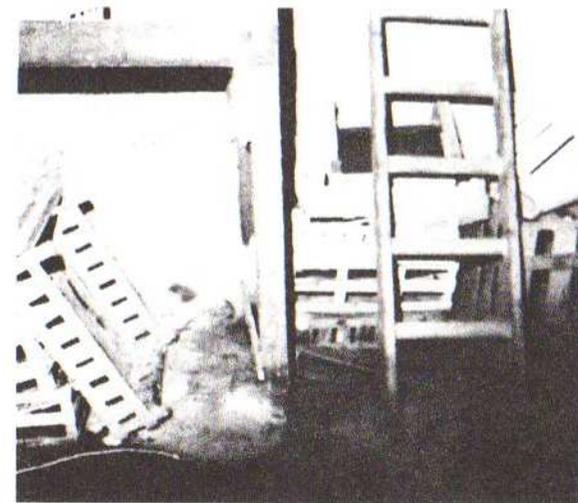
Elle s'attaque avant tout aux résineux, mais n'épargne pas les feuillus, ni le bois aggloméré, et s'en prend même aux isolations végétales, aux tapis, cartons, cuirs. Ses effets de décomposition sont rapides: ils se manifestent par une pourriture brune qui se réduit facilement en poussière sous la pression des doigts.

La partie visible du champignon ressemble à un coussinet ou à des plaques feutrées blanchâtres, qui peuvent devenir jaune, gris-plomb, vert-olive, brun-rouge selon les conditions. Il peut aussi y avoir des cordons mycéliens, longs de plusieurs mètres et jusqu'à 1 cm de large.

### Le mode de développement

Les conditions idéales de développement de la Mérule sont une température de 21°C, un taux d'humidité du bois de 30 à 40% et de plus de 85% pour l'air ambiant. Mais elle supporte des températures de 3 à 26°C et des taux d'humidité du bois de 25 à 55%. Une fois installée, elle est capable de faire monter de 10 à 40% la teneur en eau d'un bois, ce qui lui permet d'étendre ses méfaits à des bois sains.

L'appareil végétatif du champignon, invisible, se compose d'un mycélium qui



Un fléau: la mérule pleureuse.

pousse dans le bois, dont il envahit complètement les parois cellulaires pour digérer la cellulose. Il produit le mycélium superficiel – la partie visible décrite ci-dessus – qui peut traverser des murs en béton et propager le champignon loin de son lieu d'origine.

Il ira plutôt là où, par défaut d'entretien ou faiblesse de construction, les conditions s'y prêtent: toits défectueux, conduites suintantes, canalisations bouchées, drainage inexistant, postes d'eau mal isolés, bois de construction insuffisamment asséché, etc.

### Les traitements

La Mérule est difficile à déloger. Selon le professeur Ara- 25

gno, il faut «parfois une modification structurale prophylactique (p.ex. drainage du sous-sol et isolation de l'immeuble) et, obligatoirement, le remplacement des parties attaquées et un traitement approfondi des parties saines pour éviter une extension ultérieure. Il n'est pas rare que ces travaux se chiffrent à plusieurs centaines de milliers de francs.»

Avant d'en arriver là – au prix de connaissances professionnelles hors de portée du

propriétaire courant – il faut déterminer l'origine (avec un peu de chance, il s'agit d'une espèce moins nocive), puis l'extension des dégâts avec la plus grande attention.

Ce n'est qu'après, en connaissance de cause, que les mesures appropriées pourront être prises: traitement de la zone touchée, élimination des bois contaminés et du matériau de sol, assainissement de la maçonnerie, traitement chimique généralisé, rénovation. La facture risque d'être salée! 

## La prévention

Mieux vaut prévenir que guérir. S'il est un cas où ce vieil adage se vérifie, c'est bien celui-là! Car on peut adopter diverses dispositions préventives pour empêcher l'apparition du champignon:

- Eviter de recouvrir les planchers avec des matériaux étanches.
- Veiller à la bonne ventilation des éléments en bois exposés à l'humidité.
- Prévoir une aération des caves efficace.
- Ne pas entreposer de bois de démolition (qui peut être

contaminé) à l'intérieur d'un bâtiment, ni de bois de feu dans une cave humide.

● Etre vigilant. Déceler à temps toute apparition d'humidité, et au pire du champignon. Prise au début, une attaque est facile à enrayer.

Pour tout complément d'information, contacter:

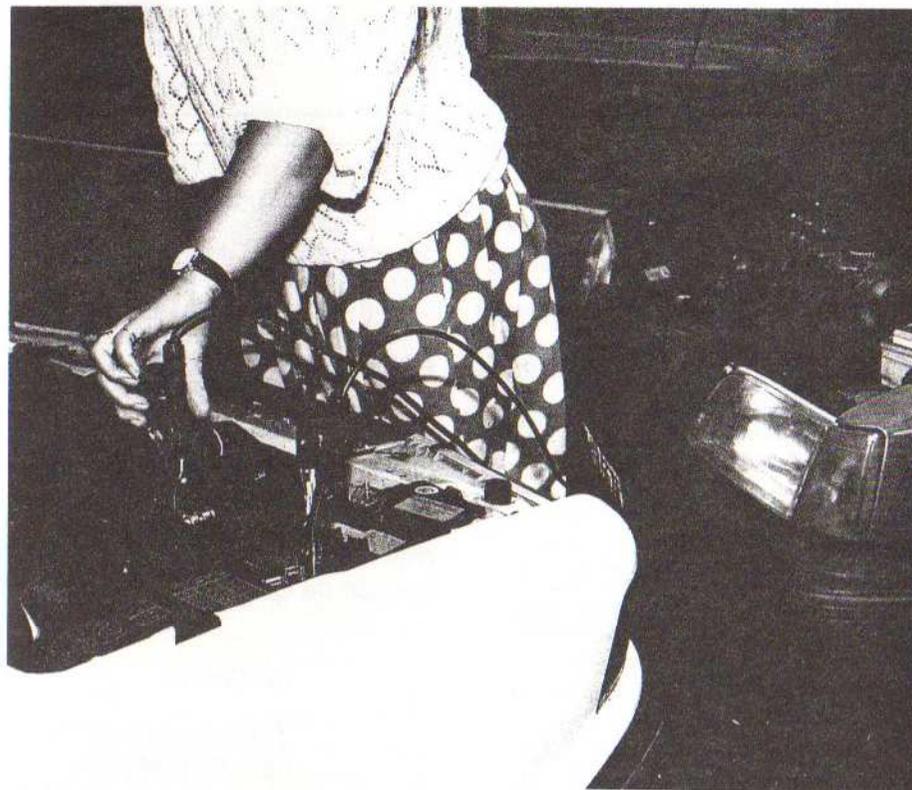
*LIGNUM*  
(Union suisse en faveur  
du bois)  
En Budron H  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021/652 62 23

## ■ Sécurité

# Pontage des batteries

**Chaque année, malheureusement, la CNA déplore quelques accidents lors de la charge de batteries. L'oxygène et l'hydrogène pouvant se dégager lors de cette opération forment un mélange détonnant qui peut être enflammé par une étincelle. La bonne manière de faire et des règles de comportement simples permettent d'éviter les accidents de ce genre.**

L'hiver approche: bientôt les journées raccourciront et les nuits se feront plus longues. La rigueur des matins frais exerce ses effets non seulement sur les êtres, mais également sur le matériel.



Ne pas se pencher au-dessus de la batterie pendant son chargement.



Chalet-Restaurant  
1619 Les Paccots

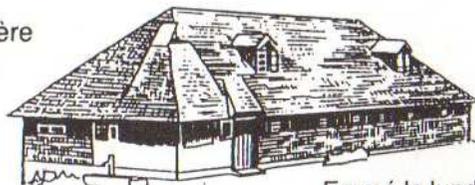
Raoul Colliard

Raclette au feu de bois  
(mercredi soir)

Réservez vos tables !  
Tél. (021) 948 07 00

Démonstration de la  
Fabrication ancestrale du Gruyère  
ou du Vacherin fribourgeois

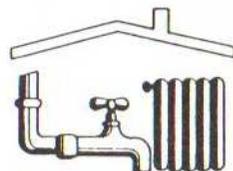
Tous les jours dès 11 h.  
du mardi au samedi



Fermé le lundi



Installateur  
Chauffages centraux  
Sanitaires



Alexis Pilloud

Les Granges

1618 Châtel-St-Denis

Tél. 021/948.75.66

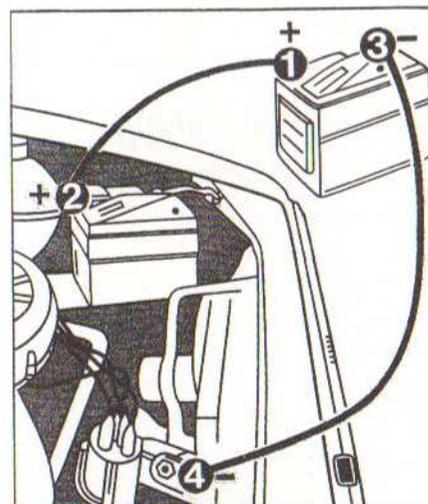
**winterthur**

WINTERTHUR-ASSURANCES  
Agence de Châtel-St-Denis

Le Centre

Patrick WAGNIERES

Tél. 021 948 88 44  
Fax. 021 948 88 21



Il faut observer le bon ordre de  
branchement.

Lors de la charge de batteries, de l'oxygène se forme au pôle + et de l'hydrogène se forme au pôle -. Ceci crée un mélange détonnant qui peut être enflammé par une étincelle. Celle-ci peut se produire par une cigarette allumée, mais également au cours de la connexion ou de la déconnexion de câbles d'appoint. Dans ce cas, il importe peu que la batterie fasse partie du véhicule ou non.

**Des règles simples pour éviter  
ce type d'accidents**

1. Lire attentivement les instructions de service qui figurent dans le manuel de la voiture.
2. Procéder à une connexion correcte des câbles (schéma).  
Le câble du pôle + du chargeur ou de la batterie d'appoint doit être branché sur le pôle + de la batterie à charger.  
Le pôle - du chargeur ou de la batterie d'appoint doit être branché, aussi loin que possible de la batterie, à la masse. Important! Ce

câble ne doit pas être branché sur le pôle - de la batterie à charger (dans le cas où celle-ci est sur la voiture).

Vous pouvez maintenant faire démarrer le moteur.

3. Déconnexion des câbles.  
On procède dans le sens inverse de la connexion, c'est-à-dire tout d'abord déconnecter le câble fixé à la masse et ensuite le câble positif.
4. Débranchement (dans le cas de l'utilisation d'un chargeur).  
Ne pas débrancher une borne tant que le chargeur n'est pas débranché (risque d'étincelle).
5. Décharge d'électricité statique.  
Les décharges d'électricité statique qui peuvent se former lorsqu'on touche la batterie sont elles aussi dangereuses. Il se peut qu'à cet instant, une étincelle prenne naissance, surtout par temps sec.

C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on veut toucher à une batterie, il faut tout d'abord toucher le châssis puis le bac de la batterie pour ensuite accéder aux bornes.

**Dangers dus à l'acide sulfurique**

La plupart des batteries contiennent de l'acide sulfurique qui est très corrosif. Cet acide attaque la peau, corrode les métaux, ronge le béton et dégrade le bois.

Les éclaboussures d'acide sulfurique présentent en particulier un danger pour les yeux. Il est par conséquent utile et nécessaire de se protéger les yeux lors de l'appoint en eau distillée pour les batteries qui ne sont pas «sans entretien».



## Manifestations 1992 - 1993 Châtel-St-Denis – Les Paccots

- o Châtel-St-Denis
- \* Les Paccots

- \* Décembre 26: Loto du Chœur mixte
- \* 29: Concours de ski nocturne ESS/ Office du Tourisme
- \* 30: Loto du Ski-Club
  
- o Janvier 2: Bal des Lutteurs
- o 8: Bal de la Jeunesse
- o 17: «Bazart-Théâtre» à la Salle de cinéma
- o 30: Bal du Football-Club
  
- o Février 13: Bal de la Jeunesse
- o 14: Concert à l'Espace culturel St-Joseph
- o 19/20/21/22/23: Carnaval à Châtel-St-Denis
- \* 22: Carnaval des enfants aux Paccots
- \* 24: Concours de ski nocturne ESS/ Office du Tourisme
- \* 26/27/28: Championnat Suisse O. J.
  
- o Mars 9: Conférence Connaissance du Monde «Le Grand Tibet» à la Salle de cinéma
- o 12/13/14: Théâtre des Patoisants «Le Takounè»
- o 20: Concert de la Fanfare + bal
- o 27: Concert de la Fanfare + bal
  
- o Avril 3: Bal du Moto Club
- o 16–17: Soirée du Groupe folklorique «Le Dzintilye»
- o 20: Conférence Connaissance du Monde «De l'Argentine au Chili» à la Salle de cinéma
- o 23–24: Théâtre «Les Perd-Vers»
- o 30: Concert de jazz à l'Espace culturel St-Joseph
  
- o Mai 1: Concours de chant des enfants
- o 1: Animation en ville par le Chœur mixte

8 Mai 1993 Assemblée Générale du GPC  
Chalet des Pueys

## VIONNET RADIO-TV

Concessionnaire PTT

CH - 1618 CHÂTEL-SAINT-DENIS

Route de Vevey 22

Tél. (021) 948 77 54

Fax (021) 948 89 71

- Antennes – Réception satellite
- Audio & video professionnels
- Atelier de réparation

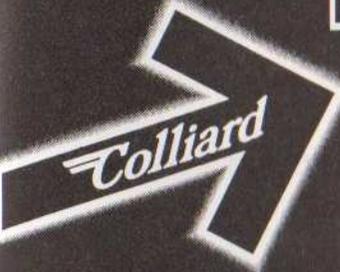
# ENIL

...de la conception à la réalisation  
de la carte à l'édition de luxe...

Imprimerie de l'ère nouvelle sa

Rue de la Vigie 3  
1003 Lausanne  
Tél. 021/20 75 51  
CP 297 1000 Lausanne 17  
Téléfax 021/20 75 54





## L'ENERGIE AU MEILLEUR PRIX

essences, diesel et mazout  
sécurité d'approvisionnement  
livraisons impeccables

(021) 948 70 33

Colliard SA 1618 Châtel-St-Denis





## Buvette de Saletta

alt. 1500

Spécialités du chalet

Fam. Raoul Colliard  
1622 Les Paccots

☎ 021 - 948 78 86